

écurie jacques cœur

ecuriejacquescoeur@gmail.com EJC18.com

Président : Sébastien Lasne

sebastienlasne@orange.fr

Tél : 06.37.64.08.25



Course de Côte régionale VHC de SANCERRE Samedi et Dimanche 27 et 28 MAI 2023

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE

Organise les 27 et 28 Mai 2023 avec le concours technique de l'Ecurie Jacques CŒUR

Une compétition automobile régionale dénommée : 2° Course de Côte VHC de SANCERRE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire, sous le numéro **LSAC 015/2023** en date du 03/04/2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation VISA N° **283** en date du **04/04/2023**.

Organisateur technique

Nom : ECURIE JACQUES CŒUR

Adresse : 49 RUE CHARLET 18000 BOURGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION DE LA COURSE

Compétitions régionales

| | | |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | Mr JOANOVITS Henri | Licence n°9113/1505 |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4) | Mme HERHEL Christelle | Licence n°15545/1503 |
| | Mme AUBRUN SASSIER Ch | Licence n°4271/1505 |
| Directeur de Course | Mr JUGNIOT Joël | Licence n°6813/0419 |
| Directeurs de Course Adjoints | Mr DORADOUX Joël | Licence n°1383/1117 |
| | Mr TISSIER Jean-Charles | Licence n°11274/1503 |
| Commissaires Techniques Responsable | Mr ESTIENNE Philippe | Licence n° 53811/1502 |
| | Mr HERHEL Olivier | Licence n°15550/1503 |
| | Mr DESBAIT Patrick | Licence N° 9740/1503 |
| | Mr SANTOS Manuel | Licence n° 16264/1503 |
| | Mr TOULOURAT Michel | License n° 8826/1504 |
| Chargé de la mise en place des moyens | Mr LASNE Sébastien | Licence n° 42794/1503 |
| Délégué aux relations avec les concurrents | Mr DUMAS Jean Claude | Licence n° 19186/1503 |
| Chargé des Commissaires de route | Mme DUMAS Françoise | Licence n°155034/1503 |
| Chronométrateurs | Mr DURAND Jean-Claude | Licence n°27683 /0503 |
| | Mr CHEVESSIER Benoit | Licence n° 308406 /1507 |

1.2. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 23 Mai 2023 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 25 Mai 2023 à minuit.

Vérifications administratives le 27 Mai 2023 de 12h30 à 19h00 et le 28 Mai 2023 de 7h00 à 7h30.

Vérifications techniques le 27 Mai 2023 de 13h00 à 19h30 et le 28 Mai 2023 de 7h00 à 7h50.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 Mai 2023 à 9h00.

Briefing des commissaires le 28 Mai 2023 à 7h15 (parc des concurrents).

Essais non chronométrés le 27 Mai 2023 de 15h00 à 18h30, et le 28 Mai de 8h00 à 9h00 (Réservé aux pilotes non présents lors des essais libres du samedi 27 Mai 2023).

Essais chronométrés le 27 Mai 2023 à 9h30.

Briefing des pilotes le 28 Mai 2023 à 9h10.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 Mai 2023 à 10h30.

Course

▪ 1^{ère} montée le dimanche 28 Mai ... à partir de 10h45

▪ 2^{ème} montée le dimanche 28 Mai ... à partir de 13h45

▪ 3^{ème} montée le dimanche 28 Mai .. à partir de 15h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 28 Mai 2023 1h après l'affichage du classement final.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 27 Mai à 18h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le : **27 Mai 2023 de 12h30 à 19h00 et le 28 Mai 2023 de 7h00 à 7h30.**

Vérifications techniques le : **27 Mai 2023 de 13h00 à 19h30 et le 28 Mai 2023 de 7h00 à 7h50.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : PGS AUTOMOBILE

37 BD Théophile Pellé 18140 Argent sur Sauldre - Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter le Passeport Technique Historique (PTH) ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 28 Mai à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 Mai 2023 à 9h.

1.5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Épreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.R.M. 2023 Règlementation 2023

Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir **obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile et se présenter le samedi 27 Mai avant 16h.**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2023.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE JACQUES CŒUR, 49 rue Charlet 18000 Bourges
jusqu'au mardi 23 Mai 2023 à minuit.**

**Renseignements par téléphone auprès de Mr Lasne Sébastien au 06 37 64 08 25 ou Mr Dubois Anthony
au 06 62 90 92 32**

Les droits d'engagement sont réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Il est impératif de joindre à l'engagement une photocopie de la 1 ère et de la 10ème page du PTH.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ECURIE JACQUES CŒUR.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés tous plateaux confondus est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision par mail.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 pour les deux plateaux confondus (Moderne, VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2023.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

La course de côte de SANCERRE à le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/sancerre et Sancerre.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Pour les essais et la course les concurrents de la catégorie VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

Départ : sur la RD 920 à Ménétréol S/Sancerre, 150m après le cimetière

Arrivée : 150 m après l'épingle dite : du rocher

Pente moyenne 2,8 %

Longueur du parcours 1760 m

Modalités de retour au départ sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : Ménétréol s/Sancerre – file sur la droite de la RD 920 dans Ménétréol

Parc d'arrivée : sur le VC N° 202 à droite après l'arrivée

6.2. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoignent le départ en convoi et font demi-tour par la rue Quintaine de Ménétréol

6.3. FILE DE DEPART

File de départ : **Ménétréol s/sancerre – RD 920 – file sur la droite -**

6.4. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5. PARC CONCURRENT

Situé sur la route « le haut du Creux » à SANCERRE : accessible à partir du vendredi 26 Mai 2023

6.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le Parc Concurrents.

6.7. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Barnum organisation EJC.
- Pendant les essais et la course : Barnum organisation EJC.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée barnum organisation EJC.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Consultation des classements définitifs après l'épreuve sur notre site internet EJC18.COM

6.8. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra dans le Parc Concurrent (Barnum administratif)

Téléphone permanence N° 06 37 64 08 25

Centre de secours le plus proche : hôpital Jacques Cœur à BOURGES – TEL. 02 48 48 48 48.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Sancerre le dimanche 28 Mai 2023 à 9h10, parc des concurrents

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2023.

Départ aux feux tricolores.

7.3.1. ORDRE DE DEPART

Pour les essais chronométrés et la course les concurrents de la course VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

7.3.2. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une monte d'essais de bout en bout.

7.4. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2023.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera conforme au règlement standard Course de Côte régionale VHC 2023

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix financier ne sera remis.

Un lot sera remis à l'ensemble des participants lors des contrôles administratifs.